

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 9 AVRIL 2015

Etaient Présents :

- > Pour ARQUENAY : Jean-Pierre OLIVIER (*Suppléant de Christophe TINNIERE*)
- > Pour BEAUMONT PIED DE BOEUF : Pascal GANGNAT
- > Pour BOUESSAY : Daniel MONSIMERT
- > Pour LA BAZOUGE DE CHEMERE : Odile ROPARS
- > Pour LA CROPE: Marielle SABIROU
- > Pour LE BIGNON DU MAINE : Gilbert DELLIERE (*Suppléant de Jean-Louis BELLAY*)
- > Pour MESLAY DU MAINE : Pierre BORDIER
- > Pour PREAUX : Thierry GUITTER
- > Pour SABLE SUR SARTHE: Ghislaine BODARD-SOUDEE et Yves RENOULT
- > Pour ST GEORGES LE FLECHARD : Arlette LEUTELIER
- > Pour ST LOUP DU DORAT : Jean-Claude BREHIN
- > Pour VAIGES : Michel DURAND

Etaient excusés :

- > AUVERS LE HAMON Gérard DAVID et Fernand LEROY (*Suppléant*)
- > CHEMERE LE ROI Georges MASSA

Etaient absents :

- > LE BURET : Jean-Marc HULOT
- > SABLE SUR SARTHE: Ghislaine BODARD-SOUDEE et Yves RENOULT
- > ST DENIS DU MAINE Didier LAMBERT

Etait également présent :

Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Madame Arlette LEUTELIER, Vice-présidente du Syndicat, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Pascal GANGNAT (Absent lors de la délibération), Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	262 838,86 €	74 092,99 €
Recettes	616 174,47 €	200 518,00 €
Excédent de fonctionnement de		<u>126 425,01 €</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	330 491,88 €	163 089,76 €
Recettes	330 491,88 €	86 500,62 €
Déficit d'investissement de		<u>- 76 589,14 €</u>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Rivière La Vaige 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 en Section de fonctionnement.

La somme de **439 852,48 €** sera inscrite au budget primitif 2015 au compte 002.

CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR 2015

Monsieur Le Président soumet aux membres du comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes au titre de la participation aux dépenses du Syndicat pour l'année 2015.

Chaque commune, en même temps qu'elle était informée du montant de sa quote-part, a été invitée à faire connaître le mode de financement envisagé.

En définitive, la situation, pour chaque commune, se présente conformément au tableau ci-annexé qui vaudra autorisation, pour le syndicat de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaires dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Commune	Contribution nécessaire à l'équilibre du budget 2015		si recouvrement par voie d'imposition directe	
	Inscrite au BP	Recouvrée par voie d'imposition directe	reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2014	Montant définitif mis en recouvrement
ARQUENAY		12 491 €		12 491 €
LA BAZOUGE DE CHEMERE		10 617 €		10 617 €
LE BIGNON DU MAINE		1 748 €		1 748 €
CHEMERE LE ROI		2 498 €		2 498 €
LA CROPTE		4 247 €		4 247 €
ST DENIS DU MAINE		3 372 €		3 372 €
ST GEORGES LE FLECHARD	1 686 €			
MESLAY DU MAINE		15 739 €		15 739 €
BEAUMONT PIED DE BŒUF		3 997 €		3 997 €
BOUESSAY	2 498 €			
LE BURET		2 873 €		2 873 €
PREAUX		1 561 €		1 561 €
ST LOUP DU DORAT		1 561 €		1 561 €
VAIGES	18 487 €			
SABLE SUR SARTHE	36 833 €			
AUVERS LE HAMON	2 810 €			
TOTAL	62 314 €	60 704 €	- €	60 704 €
		123 018 €		60 704 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif du Syndicat, ci-après :

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2015, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement

> Dépenses = 279 591,02 €
> Recettes = 674 870,48 €

Section d'Investissement

> Dépenses = 262 562,02 €
> Recettes = 262 562,02 €

Résultat du vote

> Nombre de membres en exercice = 17
> Nombre de membres présents = 11
> Nombre de suffrages exprimés = 11

POUR = 11

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

LANCEMENT DE L'ETUDE BILAN DU CRE

Xavier SEIGNEURET rappelle aux délégués que l'étude bilan du Contrat Restauration Entretien de la Vaige vient d'être lancée, c'est le bureau d'études HYDRO CONCEPT situé au CHATEAU D'OLONNE (85) qui est chargé de la réaliser.

Cette étude a pour but d'évaluer le contrat restauration entretien signé en 2010 et notamment l'impact des actions réalisées pour la période 2010/2014. L'étude devra définir un nouveau programme d'actions et son suivi pour pérenniser ou améliorer les résultats et répondre aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Les actions proposées pourront être nouvelles ou s'inscrire dans la continuité des actions préalablement engagées par le maître d'ouvrage. Très bientôt les ingénieurs du Bureau d'étude parcourant l'ensemble de la Vaige pour réaliser un état des lieux exhaustif.

QUESTIONS DIVERSES

> Abreuvoirs

M. MONSIMERT souhaiterait connaître le coût d'un abreuvoir.

Xavier SEIGNEURET indique que l'installation et la fourniture d'une pompe à nez coûte environ 400 € et l'aménagement d'une descente aménagée, 700 €.

A l'heure actuelle, le Syndicat a réalisé ce type d'aménagement à Sablé sur Sarthe.

Quelques demandes sur les communes de BOUESSAY et LA BAZOUGE DE CHEMERE sont arrivées au Syndicat.

Il est intéressant de préciser qu'à partir du 1er Septembre 2017, dans le cadre du 5° programme d'Actions Régionales Nitrates, l'abreuvement direct des animaux au cours d'eau sera interdit sauf en cas de présence d'aménagement spécifique.

> Mesures compensatoires LGV : Enquête publique

Xavier SEIGNEURET signale qu'une enquête publique aura lieu prochainement dans le cadre du premier volet des mesures compensatoires suite aux travaux liés à la LGV pilotés par EIFFAGE.

Les sites concernés sur le bassin versant de La Vaige sont :

- Le ruisseau du Chémerette à LA BAZOUGE DE CHEMERE
- La Vaige en amont de la Brisanne à la BAZOUGE DE CHEMERE
- Ruisseau de la Grande Coyère à la Cropte
- Ruisseau de Lucé à St Denis du Maine

Le Syndicat se rapprochera d'ERE pour avoir plus d'infos sur ces aménagements et espère être associé aux travaux.

> Aménagement au Petit Bouessay à BOUESSAY

Xavier SEIGNEURET indique qu'un projet d'aménagement du site du Ruisseau de Bouessay, situé derrière l'école de BOUESSAY, est envisagé. Des espèces rares d'orchidées et de papillons sont présentes sur ce site. Ce projet serait commun avec l'école, l'association Mayenne Nature Environnement et le Syndicat de Bassin.

Les travaux à réaliser seraient l'enlèvement d'embâcles, la recharge en cailloux du lit de rivière, des plantations et la mise en place d'une passerelle. Le Syndicat du Bassin de l'Erve prendra en charge ces aménagements.

Réalisation prévue courant Juin 2015.

Le secrétaire de séance
Pierre BORDIER



Le Président,
Pascal GANGNAT

